



REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

**Fonds Compétitif d'Innovation pour soutenir
l'autonomie, la redevabilité et la performance des
structures de la recherche et Innovation**



Termes de Références

Du

**PAQ- Centres de Recherche & Structure de Soutien
PAQ-CR2S**

Février 2019

SOMMAIRE

Contenu

1. Contexte.....	3
2. Objectifs et résultats attendus.....	4
3. Processus d'attribution des allocations.....	5
4. Eligibilité des bénéficiaires, des activités et durée.....	6
5. Processus de soumission et de sélections.....	8
6. Exécution.....	10
7. Appel à propositions : Documentation.....	10
8. Candidatures : Documents à remettre.....	10
9. Calendrier de mise en œuvre.....	12

ANNEXES :

Annexe 1-a, 1-b et 1-c. Manuel de Procédures Opérationnelles du PAQ et Annexes (fichiers électroniques)

Annexe 2-a. Canevas électronique de soumission de la Note Conceptuelle (NC)

Annexe 2-b. Canevas électronique de soumission de la Proposition Complète (PC) (sera communiqué aux porteurs de NC retenus)



1. CONTEXTE.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme et en particulier des principales résolutions des Assises nationales tenues en décembre 2017 (www.mesrs-assises-nationales.tn), le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) lance un nouveau Fonds compétitif d'Innovation visant à orienter le système managérial des structures de la recherche-innovation vers davantage de performance, d'autonomie et de redevabilité.

Il s'agit d'une initiative du Pôle « Recherche Scientifique » du MESRS, portée par la Direction Générale de la Recherche Scientifique (DGRS) et soutenue par l'Unité de Gestion du Projet PromESsE (UGPO-PromESsE, Prêt N° 8590) qui la finance à travers le mécanisme compétitif du Programme d'Appui à la Qualité (PAQ). Avec ce mécanisme, le MESRS vise à garantir la qualité des propositions et l'équité des chances d'accès aux financements.

Dans le domaine de la Recherche-Innovation, plusieurs appels à proposition ont été engagés à ce jour avec PromESsE, notamment : le PAQ-Collabora (PARI-Teck) et le PAQ-Post PFE&MFE (VRR Junior) pour la valorisation des résultats innovants, le PAQ-Pré amorçage et Essaimage scientifique (PAQ-PAES) pour soutenir la création de spin-offs au sein des institutions d'enseignement et de recherche (Universités, établissements et centres de recherche).

Le nouveau PAQ- Centres de recherche et Structures de Soutien (PAQ-CR2S) fait partie d'un programme à visée structurante pour le renforcement de la gestion et de la performance des principales structures du système de recherche innovation :

-) Le PAQ-CR2S s'adresse spécifiquement aux Centres de recherche et soutiendra la mise en place de systèmes de management de la Qualité (SMQ) et de l'Innovation ;
-) les structures de soutien à la recherche innovation bénéficieront d'un programme équivalent et concomitant. Les structures de soutien sont les Directions centrales du MESRS : Direction Générale de la Recherche Scientifique (DGRS), la Direction Générale de la Valorisation de la Recherche (DGVR), l'Agence Nationale de Promotion de la Recherche (ANPR), le Comité National d'Évaluation des Activités de la Recherche Scientifique (CNEARS), l'Unité de Gestion H2020 et l'Unité de Gestion Budgétaire par Objectifs (UGBO). Ces structures s'organiseront en consortium au sein du Pôle « Recherche-Innovation » et le projet sera piloté par la DGRS. Ce pôle confiera à l'ANPR la gestion financière des allocations du PAQ-CR2S.

Ce programme a fait l'objet d'une large consultation auprès des différentes parties prenantes ([Lien vers les documents de la consultation et les ressources utiles](#))¹; il a en particulier profité des retours

¹ *Egalement adresse à recopier sur le navigateur :*
<https://drive.google.com/drive/u/1/folders/1SLxz73LhCKgJ31xlbC4ezPT7s7-cl0cv>

d'expérience des centres de recherche² déjà engagés dans une démarche volontaire de mise en place d'un Système de Management de la Qualité (SMQ) et tiré les retours d'expérience des assistances techniques mobilisées dans le cadre de projets internationaux, notamment le Projet de développement du Parc scientifique et Technologique de Borj Cedria³ (soutenu par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale, JICA) et le Programme de l'Union Européenne d'appui à l'Éducation, la mobilité, la recherche et l'innovation (EMORI).

Ces termes de référence fixent les objectifs, l'éligibilité des candidats et des dépenses ainsi que les modalités de soumission et d'évaluation des propositions candidates aux allocations du PAQ-CR2S.

2. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS.

L'objectif principal de cet appel à propositions est d'appuyer la mise en place de SMQ et d'orienter le système managérial des structures éligibles de recherche vers davantage de performance et de redevabilité en visant des objectifs spécifiques tels que :

-) Le renforcement d'un mode managérial orienté vers les résultats attendus des missions respectives;
-) le renforcement et la modernisation de la capacité de gestion de leurs activités ; et
-) l'harmonisation des pratiques avec les standards internationaux.

Les résultats du **PAQ-CR2S** sont attendus à différents niveaux :

-) **Les centres de recherche** : Amélioration des performances globales via notamment l'instauration d'un mode managérial (SMQ) orienté vers les résultats et la consécration d'un système pérenne de planification, de mise en œuvre et de suivi de leur stratégie, l'acquisition de compétence pour la gestion décentralisée et orientée vers et par les résultats ainsi que la mise en place d'un système d'amélioration continue de la qualité de leurs prestations. Ces changements majeurs de leur mode de gouvernance et leur reconnaissance via la certification et l'accréditation devront renforcer leur crédibilité auprès de l'environnement socio-économique et les hisser au niveau de leurs homologues internationaux.
-) **Les structures de tutelle et de soutien** : Amélioration des performances globales du système recherche d'innovation et renforcement des capacités managériales des structures de tutelle par la mise en place de système SMQ permettant une gestion modernisée et décentralisée.

²Plusieurs démarches volontaires de mise en place de Système de Management de la Qualité (SMQ) ont permis d'assurer la crédibilité des prestations de ces centres de recherche et de renforcer la confiance de leurs vis-à-vis de l'environnement socio professionnel ; en particulier, le Centre de Biotechnologie de Sfax est certifié « ISO 9001 » et cherche à étendre la certification à d'autres champs de ses activités. L'Institut National de Recherche et d'Analyse Physico- Chimique (INRAP) a présenté ses laboratoires de recherche et obtenu l'accréditation ISO 17025 et se prépare à la certification ISO 9001. Comme le CBS, l'INRAP veille à garantir la pérennité de ses acquis managériaux. Enfin, l'Institut Pasteur de Tunisie ne s'est pas orienté directement vers la certification. Il a opté pour la mise en place de structures et de procédures visant l'amélioration des systèmes de management tels le comité d'éthique biomédicale, la cellule d'écoute clients, le manuel de prélèvement, les documents d'identification, etc...

³ En particulier sa composante 3 dédiée à la « Certification-Accréditation » des structures du Parc scientifique et technologique de Borj Cedria qui compte 3 Centres de recherche et 4 Instituts.

-)] **Partenaires socio-économiques** : Accès facilité et renforcé à l'expertise, aux compétences et ressources des structures de recherche et plus grande confiance à l'égard de leurs prestations.
-)] **Ministère** : Émergence de centres de recherche entrepreneuriaux et véritables vecteurs de développement durable, plus sensibles aux besoins exprimés par l'environnement socio-économique et davantage orientés vers les priorités nationales en matière de recherche, d'innovation et de valorisation.

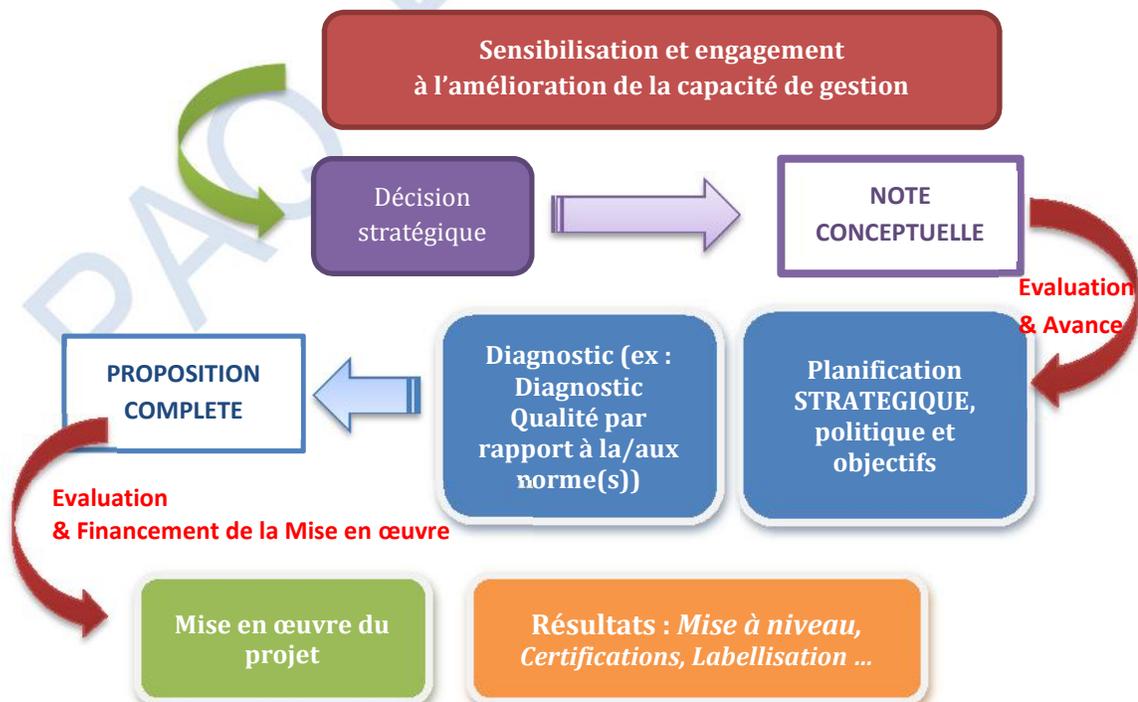
3. PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES ALLOCATIONS.

La **phase I** prévoit l'étape (i) de sensibilisation des structures éligibles à la démarche d'amélioration de leur capacité de gestion et en particulier à la mise en place de SMQ et l'étape de (ii) de soumission des notes conceptuelles (NC). Il s'agira notamment de :

-)] L'organisation, par le MESRS, d'ateliers de sensibilisation au profit des structures de recherche éligibles (Cf. éligibilité en §.4). Ces ateliers seront animés par des spécialistes en management de la qualité assistés de représentants de centres de recherche déjà engagés dans le processus de certification et des SMQ et de spécialistes en montage de projets.
-)] La préparation, par les structures de recherche de NC qui seront soumises au MESRS selon le processus décrit dans le paragraphe §.5.

Les NC seront évaluées et une avance budgétaire sera accordée aux candidats retenus pour poursuivre la phase II. Les soumissionnaires devront présenter avec leur NC un plan de dépenses prévisionnelles justifiant leur demande d'octroi d'une avance.

Figure 1.



La Phase II correspond à l'étape de préparation ayant pour objectif l'élaboration d'un diagnostic stratégique et la préparation d'une proposition complète (PC). Elle prévoit les étapes clé suivantes :

- J L'organisation par le MESRS d'ateliers d'assistance technique au profit des candidats ayant soumis les NC et reçu une avance budgétaire.
- J La réalisation par les bénéficiaires des activités prévues dans leur NC.
- J LE développement des PC et leur soumission au MESR, conformément à la démarche détaillée en §.5. Un canevas pour la PC sera mis à la disposition des porteurs de NC lors des assistances techniques.

La Phase III correspond à l'étape de l'évaluation et de la sélection des PC. Le MESRS procédera à l'évaluation des projets soumis dans les délais fixés et fera appel à des évaluateurs externes indépendants, conformément aux procédures du PAQ. Les structures de recherche devront présenter un état des dépenses réalisées avec l'avance budgétaire. Le solde de l'avance budgétaire sera déduit du financement alloué. Les structures de recherche dont la PC n'aura pas été retenue devront retourner le montant de l'avance budgétaire non dépensée.

La Phase IV correspond à l'étape de la négociation et de la signature des conventions d'allocation des subventions du PAQ. Le financement des projets lauréats se fera par décision du MESRS après avis du Conseil des Universités. Précisément, l'étape de négociation entre chaque équipe de projet lauréat et le MESRS permettra de fixer définitivement les objectifs (de développement et spécifiques) à atteindre sur la durée du projet PAQ-CR2S, les activités à entreprendre pour atteindre ces objectifs, la budgétisation et les indicateurs de mesure et de performance. Une convention sera ensuite signée entre le MESRS et la structure porteuse du projet.

La phase V est l'étape de l'exécution et du suivi-évaluation de la mise en œuvre

4. ELIGIBILITE DES BENEFICIAIRES, DES ACTIVITES ET DUREE.

A. Éligibilité des bénéficiaires.

Les **centres de recherche (CR)** y compris ceux sous la double tutelle avec d'autres ministères sont éligibles au projet.

L'éligibilité aux allocations de ce fonds répond à des conditions préalables, à savoir :

- J L'engagement institutionnel et du leadership à travers notamment : (i) l'engagement dans un processus de planification stratégique (incluant le diagnostic par rapport à la/aux norme(s) visée(s)), de suivi-évaluation externe du PAQ-CR2S et de mesure de la performance ainsi que, (ii) la contribution au projet sur les ressources propres de la structure bénéficiaire à hauteur minimale de 2 pour cent (2%) du montant global des allocations octroyées.
- J la démonstration d'une capacité de gestion suffisante en termes d'organisation et de compétences mobilisées et mises à la disposition du projet pour administrer les allocations du PAQ-CR2S et pour acquérir les biens et services en conformité avec la réglementation en vigueur (réglementation nationale et procédures de la Banque mondiale pour la passation des marchés).

B. Éligibilité des dépenses et durée du Projet.

La durée maximale de la phase de préparation de la mise en œuvre (Phase II) est de 5 mois avec la possibilité qu'une avance sur le budget total soit octroyée ; le montant de cette avance ne dépassera pas l'enveloppe de 30 000 dinars.

La durée maximale pour l'exécution des PAQ-CR2S lauréats est de 24 mois.

Le plafond du budget d'une allocation du PAQ-CR2S est fixé à **250 000 dinars tunisiens**.

L'enveloppe finale sera délivrée sur la base de l'évaluation de la pertinence des propositions (et donc des actions prioritaires) et de l'analyse des capacités du bénéficiaire à exécuter le projet dans les délais impartis.

Les allocations du PAQ-CR2S financeront l'assistance technique, l'acquisition des équipements, consommables et petits matériels, le paiement des frais de certification, d'accréditation et de brevets (nationaux et internationaux), la formation et la certification des compétences ainsi que, les mobilités (courtes) en Tunisie et à l'étranger pour les besoins de l'exécution du PAQ-CR2S.

Les catégories de « dépenses éligibles » pouvant être financées par les allocations du PAQ-CR2S ainsi que les plafonds à ne pas dépasser pour chaque catégorie de dépenses figurent en *Tableau 1-a*. Les soumissionnaires sont libres de proposer des activités relevant de toutes les catégories indiquées en *Tableau 1-a* ou limitées à certaines. Dans tous les cas, une allocation doit comporter des activités appartenant à plus d'une catégorie de dépenses et les cinq (05) critères d'éligibilité doivent être respectés :

- J Le montant destiné à l'assistance technique est plafonné 50 pour cent du budget du projet;
- J Le montant destiné aux petits travaux de réaménagement pour les besoins du projet et de la mise aux normes est plafonné à 20 pour cent du budget du projet
- J Le montant destiné aux biens et services (notamment pour la mise aux normes) est plafonné à 70 pour cent du budget du projet.
- J Le montant destiné aux déplacements/mobilité/séjours est plafonné à 10 pour cent du budget du projet.
- J Le montant destiné aux formations et à la certification/accréditation est plafonné à 50 pour cent du budget du projet.

Si une proposition comporte un ou plusieurs item(s) de la liste des dépenses non éligibles est retenue et bénéficie d'une allocation du PAQ-CR2S, le contrat entre le MESRS et le lauréat n'inclura pas le ou les item(s) non éligible(s) et le budget global de l'allocation sera réduit du montant du coût estimé du ou des item(s) inéligibles. Le lauréat devrait procéder à l'acquisition du ou des item(s) par un investissement entièrement financé sur ses propres ressources.

Une liste de « dépenses non éligibles » figure en *Tableau 1-b*.

Tableau 1-a. Seuils fixés par catégorie de dépenses pour l'allocation.

CATEGORIE DE DEPENSES	PLAFOND DES ALLOCATIONS
Assistance technique	50%
Petits travaux d'aménagement et d'entretien	20%
Biens et services	70%
Déplacement/mobilité/missions à l'étranger y compris pour la participation à des symposiums dans le domaine de l'appel du PAQ	10%
Formation/certification/Accréditation	50%

Tableau 1-b. Catégorie de dépenses inéligibles.

DEPENSES INELIGIBLES
Acquisition de terrains
Construction / acquisition ou location de nouveaux bâtiments
Équipement de type véhicules à moteur de tout type, téléphones mobiles
Salaire du personnel permanent
Frais de recherche sur site ou à l'étranger et équipement destiné exclusivement à la recherche

5. PROCESSUS DE SOUMISSION ET DE SELECTIONS.

Avec le mécanisme d'allocation des fonds du PAQ-CR2S, les candidats ne sont pas en compétition mais doivent présenter des propositions de projets de qualité et obtenir des scores honorables (Cf. *Manuel de Procédures Opérationnelles du PAQ, version Janvier 2019*). Les projets seront évalués par les pairs selon des procédures du PAQ-Capacité de Gestion (PAQ-CG) et des critères préalablement définis.

Les propositions de projets peuvent être individuelles ou associées. Dans ce dernier cas, les candidats peuvent s'associer en consortium et confier la gestion des allocations à la structure de leur choix, membre du consortium.

Notes conceptuelles. Les NC des projets sont préparées au sein des structures éligibles telles que définies en §.4 et transmises au MESRS (selon la procédure décrite au paragraphe §.8) ; seules les NC transmises dans les délais fixés seront évaluées et pourront bénéficier – le cas échéant- d'une avance et être invitées aux ateliers d'assistance technique.

Pour les CR sous la double tutelle avec d'autres ministères, les NC seront également soumises aux structures en charge de la recherche-innovation au sein de ces Ministères.

Les directives pour formuler la NC sont intégrées dans le canevas de la NC que le candidat est invité à remplir (Voir Annexe 2-a).

La NC devrait démontrer la validité de l'analyse, la clarté de la méthodologie proposée pour la planification stratégique, le diagnostic par rapport aux normes visées et l'objectif de la PC ainsi qu'un lien direct entre les investissements demandés et les objectifs visés lors de cette étape préparatoire.

Les critères suivants seront appliqués pour évaluer la NC :

- ① Qualité de l'analyse, de l'étendue et de la précision des données à disposition, preuve de l'implication des parties prenantes : notée sur un total de 30 Points.
- ② Qualité de l'exposé du problème et de la démarche méthodologique proposée pour le résoudre (clarté des activités à entreprendre pour atteindre les résultats attendus, la pertinence de leur lien avec les objectifs visés, la faisabilité dans le temps imparti) : notée sur un total de 30 Points.
- ③ Preuve de l'engagement institutionnel et de la préparation du candidat pour la mise en œuvre de la phase préparatoire, lien entre les activités proposées et l'avance budgétaire demandée, la capacité de la réalisation (en particulier la distribution judicieuse des responsabilités et des tâches pour la réalisation) : notée sur un total de 40 Points.

Propositions complètes (PC). Au terme de la phase préparatoire, les structures candidates soumettent les PC au MESRS. Ces propositions doivent utiliser le canevas électronique de soumission de la PC (celui-ci sera communiqué aux porteurs de NC retenus).

Les PC seront transmises, selon la procédure décrite au paragraphe §.8. Le MESRS s'assure de la recevabilité (documentation requise) et de la conformité aux critères d'éligibilité en vigueur et procède à l'évaluation technique de la proposition complète en mandatant pour cela un groupe d'experts indépendants.

Le processus détaillé de l'évaluation des PC figure dans le Manuel de Procédures Opérationnelles du PAQ (MPO-PAQ). Les critères d'évaluation suivants seront appliqués :

A) Qualité de la préparation pour la mise en œuvre (notée sur 50 Points/100) :

- ① Qualité du plan d'orientation stratégique et du diagnostic qualité (préparés dans la phase précédente et éventuellement actualisés)
- ② Qualité de l'exposé du problème : compatibilité avec le diagnostic, le plan d'orientation stratégique et la mission de la structure candidate
- ③ Preuve de l'engagement, de la préparation du candidat pour la mise en œuvre et de sa capacité de réalisation

B) Qualité technique de la Proposition (notée sur 50 Points/100) :

- ① Compatibilité des objectifs de la PC avec ceux du PAQ-CR2S
- ② Compatibilité et lien avec le problème à résoudre
- ③ Faisabilité. Ce sous-critère évaluera la faisabilité dans le temps et la vérification d'une distribution judicieuse des responsabilités et des tâches pour la réalisation du projet ainsi que la pertinence du système de suivi et de contrôle de la qualité prévus.
- ④ Degré d'Innovation et niveau de conformité aux pratiques et standards internationaux
- ⑤ Qualité des résultats ciblés, des indicateurs (S.M.A.R.T) proposés pour les mesurer et des jalons.
- ⑥ Rapport Efficacité-Coût ou efficience de la budgétisation. La proposition devrait démontrer que les activités proposées pour atteindre les résultats escomptés et les objectifs du projet seront exécutés aux moindres coûts possibles et avec un maximum de

bénéfice pour la communauté

- ⑦ Pérennité 8) Dissémination. Il s'agit de démontrer l'impact durable du projet sur les groupes cibles et les parties prenantes en prévoyant un programme faisable et optimal de diffusion et d'exploitation des résultats durant le projet et notamment après la fin du financement du PAQ.

Toutes les propositions (NC & PC) seront accompagnées d'une déclaration de la structure candidate prouvant son engagement institutionnel et du leadership et acceptant de coopérer à tout le processus de suivi et d'évaluation externes de la mise en œuvre des activités et de la performance ainsi que de toute initiative plus large de suivi et d'évaluation par le MESRS, la Banque mondiale et autres organes⁴ mandatés par le Gouvernement.

6. EXECUTION.

Les bénéficiaires des allocations du PAQ-CR2S signeront un contrat avec le MESRS. En acceptant cette relation contractuelle, les lauréats s'engagent à (i) assurer l'exécution complète des investissements et activités tels que proposés dans leur PC lauréate et à (ii) se soumettre au mécanisme de monitoring et de suivi-évaluation de la mise en œuvre de leur PC ainsi que de la mesure de la performance

Le contrat pour la mise en œuvre comportera :

-) Une convention définissant les arrangements institutionnels, financiers et de passation des marchés ainsi que les obligations de rapport ;
-) Un plan de passation de marchés (PPM), un plan de mise en œuvre (PMO) et une liste d'indicateurs couvrant la durée totale du projet, fixée au maximum à 24 mois.

7. APPEL A PROPOSITIONS : DOCUMENTATION.

Les directives pour la préparation des propositions sont détaillées dans le Manuel de Procédures Opérationnelles (MPO) du PAQ (*Version Février 2019*).

-) La NC suivra le modèle de canevas proposé en *Annexe 2-a*.
-) La PC suivra le modèle de canevas qui sera communiqué aux porteurs de NC retenus.

8. CANDIDATURES : DOCUMENTS A REMETTRE.

Les **NC** seront remises par la structure candidate en 03 exemplaires (version papier) et un CD-Rom au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), Boulevard Ouled Haffouz, 1030 Tunis (à déposer au Bureau d'Ordre Central avec la Mention : Unité de gestion de Promesse, **PAQ- Gouvernance des Centres de Recherche, Notes Conceptuelles**).

⁴ Notamment le Contrôle Général des Finances, la Cour des comptes, et les organes d'assurance qualité externe (CNEARS et IEAQA).

Les NC devront obligatoirement être accompagnées des pièces suivantes :

Documents à annexer à la note conceptuelle
1. Le canevas électronique de la NC dûment complété et visé par le représentant légal de l'institution candidate et du coordonnateur du projet.
2. Le procès-verbal du conseil scientifique du CR avec avis du conseil scientifique et l'engagement de la structure à soutenir le projet dans son exécution., en particulier dans sa phase préparatoire. Dans le cas d'une proposition associée, l'engagement de chacun des membres du consortium dans le projet.
3. Une liste des projets réalisés (ou en cours) auxquels la structure de recherche a participé dans le domaine concerné. Ce document devrait préciser le niveau de participation (Chef de projet, membre, autre)
4. Les curriculum vitae (concis) des membres de l'équipe du projet précisant les compétences et projets auxquels ils ont déjà participé dans le domaine concerné pour bien montrer la pertinence des ressources humaines impliquées.

Les PC seront remises par la structure candidate en 05 exemplaires et CD-Rom au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Boulevard Ouled Haffouz, 1030 Tunis (à déposer au Bureau d'Ordre Central avec la Mention : Unité de gestion de PromESsE, **PAQ-CR2S, Propositions complètes**).

Le dossier de candidature comportera les pièces suivantes :

Documents à annexer à la proposition complète
1. Le canevas électronique de la Proposition Complète dûment complété et visé par le représentant légal de l'institution candidate et du coordonnateur du projet ; le canevas comportera obligatoirement (en annexes) le rapport final de la phase de préparation de la mise en œuvre.
2. Le procès-verbal du conseil scientifique du CR avec avis du conseil scientifique et l'engagement de la structure à soutenir le projet dans son exécution. Dans le cas d'une proposition associée, l'engagement de chacun des membres du consortium dans le projet.
3. Les curriculum vitae (concis) des membres de l'équipe complète du projet

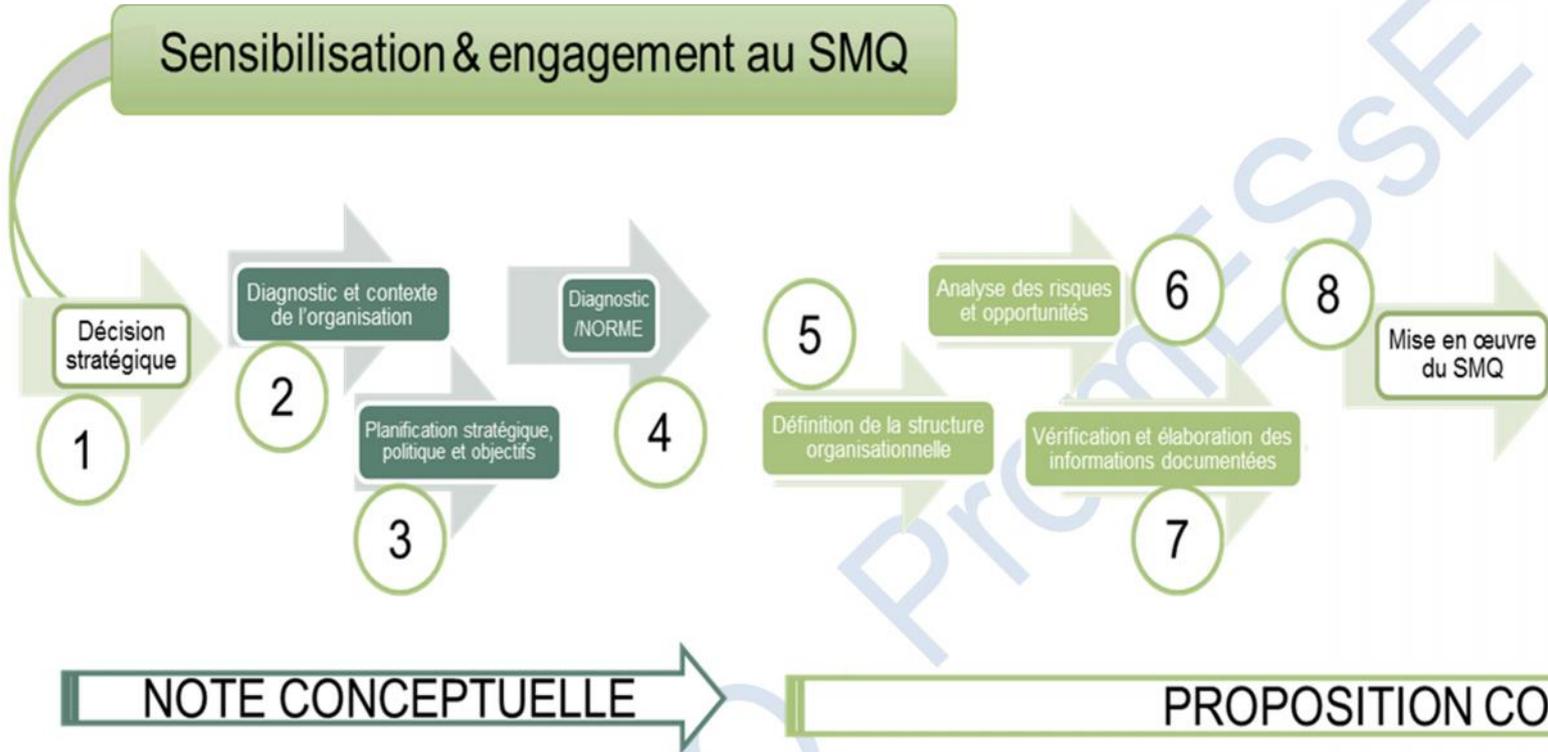
Les dossiers de soumission des NC et PC devront parvenir au MESR dans les délais fixés au paragraphe §9 suivants.

9. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE.

Un calendrier prévisionnel de mise en œuvre dans le tableau et figure ci-dessous.

Jalons	Date limite de réponse/réalisation
Phase I : Sensibilisation et préparation des Notes conceptuelles	
1. Appel à propositions	14 février 2019
2. Info-Day et ateliers de sensibilisation et d'assistance technique	21 février 2019
3. Soumission des notes conceptuelles au MESRS	8 mars 2019
4. Sélection et accord pour l'avance budgétaire pour les candidats retenus	Semaine 3, mars 2019
Phase II : Préparation de la mise en œuvre	
5. Assistance technique pour le développement des propositions complètes du PAQ	13-14-juin 2019
6. Soumission de propositions complètes (incluant le rapport de diagnostic)	16 juillet 2019
Phase III : Évaluation et sélection des propositions complètes	
7. Évaluation des propositions complètes.	Juillet –Aout 2019
8. Sélection et publication des résultats par le MESRS	Septembre 2019
Phase IV : Signature de contrats et Démarrage de la Mise en œuvre	
9. Négociation et Signature des contrats avec le MESRS	Octobre 2019
10. Démarrage de l'exécution des projets	Octobre-Novembre 2019

Figure 1-a. Étapes pour la mise en place d'un système de Management de la Qualité (SMQ) dans le cadre du PAQ-CR2S.



La note conceptuelle (NC) décrira succinctement l'objectif de la démarche (la certification ISO 9001 ou un système de management ainsi que les résultats attendus, les étapes de la démarche et activités correspondantes, les échéances, les responsabilités, les risques organisationnel, etc. Elle devrait notamment préciser les activités que le candidat compte entreprendre en préparation de la mise en œuvre. Une avance budgétaire lui sera accordée.

Idéalement, cette phase préparatoire couvrira les étapes suivantes : (i) la sensibilisation à la mise en place d'un SMQ, (ii) le diagnostic (iii) la planification stratégique et le champ d'application du SMQ, l'élaboration de la politique « Qualité » et leur déclinaison en rapport à la norme. *Au terme de cette démarche, l'institution candidate préparera et soumettra sa proposition complète (PC) au PAQ-CR2S.*



PROGRAMME
D'APPUI
À LA QUALITÉ

PAQ- PromESSE